

## **Positions du Parti socialiste autonome du Jura-Sud concernant les deux objets soumis au peuple le 26 septembre 2010**

### **Révision de la LACI**

Cette loi est injuste et discriminatoire. Elle représente une grave détérioration sociale qui vise, comme principales victimes, les sans-travail âgés, les jeunes, les cantons et les communes et, par voie de conséquences, l'ensemble des contribuables. Elle introduit une réduction massive des prestations, nuira à l'économie et prolongera la crise, alors que les millionnaires qui se partagent leurs bonus pharaoniques seront épargnés !

À tous ces motifs de rejet, s'ajoute l'abrogation de la clause de prolongation de la durée d'indemnisation de 400 à 520 jours, dont une bonne partie de l'Arc jurassien a bénéficié. Cette mesure, qui permet d'augmenter le nombre d'indemnités journalières de 120 jours dans les régions qui connaissent un fort taux de chômage, est particulièrement adaptée aux régions industrielles exportatrices comme la nôtre, exposées, plus que d'autres, aux fluctuations conjoncturelles. L'application de la LACI soumise au peuple aurait pour effet direct d'augmenter fortement les charges liées à l'aide sociale avec les conséquences individuelles et collectives très néfastes que l'on sait. C'est un NON déterminé qu'il faut glisser dans l'urne !

### **Suffrage étranger**

Cette initiative ne demande pas de donner de facto le droit de vote aux étrangers. L'accepter, c'est permettre aux communes, qui le souhaitent et qui le décideront, d'accorder le droit de vote et d'éligibilité aux personnes étrangères qui résident en Suisse depuis dix ans, dont cinq ans dans le canton. 54% des communes bernoises souhaitent cette extension des droits civiques. Dans la partie francophone du canton, ce taux grimpe à 88% puisque 36 communes contre 5 seulement y sont favorables. En cas d'acceptation, Berne pourrait rejoindre les rangs des cantons d'Appenzell, de Fribourg, de Genève, des Grisons, du Jura, de Neuchâtel et de Vaud. L'exemple des Eglises nationales qui ont accordé le droit de vote aux étrangers montre en outre que l'intégration fonctionne parfaitement.

Il n'est que justice que les étrangers qui travaillent, paient des impôts, prennent part à la vie sociale et associative puissent donner leur avis sur les questions qui concernent la commune dans laquelle ils vivent. Le PSA appelle donc à voter OUI !

**Parti socialiste autonome du Jura-Sud**